

NOS FORMATIONS

Le CF3A propose aux jeunes des formations par apprentissage dans les établissements publics de l'Éducation Nationale. Les formations proposées sont gratuites pour les apprentis (prises en charge par les OPCO*) et situées dans toute l'Académie d'Amiens.

Les apprentis bénéficient de l'ensemble des équipements professionnels des établissements (salles spécialisées, machines outils, informatique...) ainsi que de nombreux services : restauration, internat, salle de sport, centre de documentation et d'information.

Lors des périodes en CFA, les formations sont composées de cours d'enseignement professionnel et de cours d'enseignement général. La formation s'effectue en lien étroit avec les entreprises. Un suivi personnalisé est mis en place, des échanges réguliers entre le centre de formation et les professionnels sont organisés.

*Opérateur de Compétences

LE CENTRE DE FORMATION



NOUS CONTACTER

Centre de Formation d'Apprentis
de l'Académie d'Amiens
GIP FORINVAL

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS



20 Boulevard d'Alsace Lorraine
80 063 AMIENS CEDEX 9

SUIVEZ-NOUS



NOS LOCAUX

CF3A - GIP FORINVAL
6 ter rue Caudron 80000 Amiens

03 22 41 79 01
gip-forinval.ac-amiens.fr/cf3a/



GIP FORINVAL > CF3A > AMIENS

ANNÉE 2021-2022

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi

CFA hors les murs

Académie d'Amiens

176 formations

6 secteurs d'activité

31 UFA

Bâtiment & Travaux Publics

Maintenance & Industrie

Hôtellerie - Restauration - Tourisme

Tertiaire

Logistique

Audiovisuel



CAP

BAC PRO / MC

BTS

DSCG

CERTIFICATIONS & TITRES PRO

Le CF3A propose des formations en apprentissage en section pleine ; mais également des formations en apprentissage par mixité de parcours regroupant dans une même formation des élèves ou apprentis en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage et/ou des stagiaires de la formation continue.

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur notre site internet :
gip-forinval.ac-amiens.fr/cf3a/

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur (du secteur privé ou public) et un salarié. C'est un contrat de type particulier régi par le code du travail.

Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en Centre de Formation d'Apprenti (CFA) et des périodes en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Informations "France Compétences" sur la prise en charge du contrat : <https://bit.ly/3soQCaN>



LE PUBLIC CONCERNÉ

Le contrat d'apprentissage est accessible aux jeunes de 16* à 29 ans révolus (sans limite d'âge en cas de handicap)

*ou 15 ans à l'issue d'une classe de 3ème)



LA DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat d'apprentissage peut varier de 6 mois à 3 ans.

Elle dépend de la durée de la formation suivie par le jeune.



LA PÉRIODE D'ESSAI

La durée de la période d'essai est de 45 jours de présence en entreprise. Pendant cette période, le contrat peut être rompu librement soit par l'apprenti soit par l'employeur.



LE DÉLAI DE SIGNATURE

Le contrat d'apprentissage peut être signé tout au long de l'année (en fonction du profil de l'apprenti). La grande majorité des contrats d'apprentissage se signe entre le 1er juillet et le 30 octobre.



LE STATUT DE L'APPRENTI

En signant son contrat d'apprentissage, l'apprenti acquiert le statut de salarié.

En parallèle, il est également considéré comme étudiant des métiers.



LA COUVERTURE SOCIALE

L'apprenti est assuré social. En cas de maladie, d'accident ou d'arrêt de travail, il bénéficie des remboursements et des indemnités journalières de la sécurité sociale.



LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

C'est le tuteur de l'apprenti dans l'entreprise. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.



LE TEMPS DE TRAVAIL

Que ce soit en entreprise ou en CFA, le temps de travail de l'apprenti est de 35 heures par semaine (hors exceptions).

L'apprenti peut également être amené à effectuer des heures supplémentaires rémunérées et/ou récupérables, dans la limite de 5 heures par semaine.



LES CONGÉS PAYÉS

Comme tout salarié, l'apprenti a droit à 5 semaines de congés par an minimum.



LE SALAIRE

Le salaire minimum de l'apprenti est fixé en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) et varie selon son âge et son ancienneté dans la formation.

Simulation disponible sur le site du gouvernement : alternance.emploi.gouv.fr

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année	419,73€ 27%	668,47€ 43%	823,93€ 53%	1554,58€ 100%
2ème année	606,29€ 39%	792,83€ 51%	948,29€ 61%	1554,58€ 100%
3ème année	855,02€ 55%	1041,57€ 67%	1212,57€ 78%	1554,58€ 100%

*Pourcentage du S.M.I.C 2021

LES AIDES POUR LES APPRENTIS

- Une aide de la région Hauts-de-France de 200€ créditée sur la carte "Génération#HDF" pour l'achat ou la location des livres et équipements professionnels et de sécurité dont vous aurez besoin au CFA.
- La région donne accès aux Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) pour une aide ponctuelle sur dossier.
- L'État propose une aide de 500€ au financement du permis de conduire.
- Action Logement soutient les apprentis avec l'aide Mobiljeune de 10 à 100€ par mois.

LES DÉMARCHES POUR RENTRER EN APPRENTISSAGE

RECHERCHER UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Se présenter ou poser sa candidature dans des entreprises que l'on connaît ou que l'on a repéré dans les annuaires.
- Consulter les sites internet mis en place par les conseils régionaux.
- S'adresser à l'Unité de Formation par Apprentissage du CF3A dans laquelle on envisage de s'inscrire (voir liste au verso).

CONTACTER L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

Dès que vous avez trouvé votre UFA, n'hésitez pas à prendre contact afin de bénéficier d'un accompagnement pour la recherche du contrat d'apprentissage.

En effet, des Ateliers de Recherche d'Entreprises (TRE) sont proposés afin de vous aider à trouver une entreprise d'accueil.